

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *	Marque de fabrication V. M E I L I	Type V M 2 5 0 0 P T (moteur ER 692 HT)	Fiche d'homologation N° CH 5011 CS
---	---------------------------------------	---	---------------------------------------

Constructeur VIKTOR NEILL, AG für Konstruktionen und Spezialfahrzeuge, Rainstrasse, 8862 Schütelbach/SZ  
 Identification sur la plaquette du constructeur "VM 2500 PT"  
devant le N° du châssis -  
 Plaquette constructeur dans la cabine, à gauche sur la console de la direction  
 N° du châssis à gauche, à l'avant latéralement sur le longeron  
 Identification du moteur "ER 692 HT" à l'avant sur la culasse, plaquette rivée + "6HT" devant le No du moteur, à droite sur le bloc  
 Importateur principal -  
 Véhicule homologué 905

Châssis  
 Nombre d'essieux \*\*) Nombre de roues \*\*)  
 Direction hydrostatique, 2 leviers, sur les chenilles  
 Transmission entraînement hydrostatique  
 Nombre de vitesses sans paliers Entraînement roues AR resp.chenilles  
 Frein de service entraînement hydrostatique  
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne,  
sur l'essieu d'entraînement, resp. sur chenilles  
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire  
 Ralentisseur -  
 Contrôle 2 circuits -

Moteur	V M	Type	ER 692 HT
Marque	en ligne	Temps	4 (turbo)
Construction	D	Position	au centre
Carburant	eau	Course	6
Refroidissement	92	Nombre cylindres	90
Alésage	3588	CV-impôt	18,27
Cylindrée	90	à 1/min	3000
Puissance en kW	82	dB/A	3000
Brut à l'arrêt	1 pot 430 x Ø	à 1/min	130 mm
Silencieux	Mesure des gaz Bacharach = 4,0		
Déparasitage	-		

Carrosserie véhicule pour la préparation des pistes pour  
 Nombre de portes 2 Compteur de vitesse - (skieurs)  
 Ceintures sécurité av ar -  
 Cale 1/315x170x130mm Retroviseurs gauche + droite  
 Antivol -  
 Nombre de places t 2 av centre ar  
 Dimensions \$) intérieur extérieur  
 Longueur 2200 Empattements 2350 (2325-2385)  
 Largeur 2160 Essieu double av ar  
 Hauteur 800 Voies av 1440 ar 1440  
 Porte à faux av 450 Voies ar  
 ar 450 ar  
 Distance volant - vers l'avant du véhicule - Braquage Ø g d  
 Largeur des chenilles 800 mm

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	(véhicule de base)		2745 \$)
Charge utile			
Poids total			
Poids garantis			3000
Pneus		6,00 - 13	
Ply / bar		6 / 2,5	
Charge		4 x 860	
pour V max		80	
Jantes		4 1/2J x 13	
Gar poids remorquable avec/sans frein		mécanique	automatique
Garantis poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Charge garantie sur le toit			
Vitesse maximale selon le constructeur			19 km/h
testée	km/h à 1/min	zu moteur	pnse de force

Equipement	M	(E)	
Feux de route	M	(E)	
Feux de croisement	M	(E)	
Feux de position	A	(E)	dans M
Feux rouges	R-SI	(E)	
Feux stop			
Clignoteurs	av 1	(E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av		ar I (E)
Feux de gabarit	av A	(E)	ar
Feux amère de brouillard			
Feux complémentaires	feu orange HELLA CH 1 1280 06 / CH 1 2000		
Eclairage plaque			
Essuie-glace	2/balais sans lave-glace		
Avertisseurs	HELLA el 20005 ou d'autres modèles homologues		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	V. M E I L I VM 2500 PT		
Homologation			
N°	CH	EC11 08	
Carrosserie	véhicule pour la préparation des pistes pour skieurs		
Places	total 2	avant	
Poids à vide	2345	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	18,27
Poids total	2345	Cylindrée	3588

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

\*) Véhicule spécial : véhicule à chenilles.

\*\*\*) Essieux / roues : 3 essieux porteurs + 1 essieu tracteur  
6 roues porteuses + 2 roues-étoiles tractrices.

§) Dimensions / poids : chasse-neige à lame + 1100 mm largeur 2300 mm poids 150 kg  
des engins rouleau 1000 mm 2300 mm 170 kg  
accessoires fraise à neige 1000 mm 2200 mm 270 kg

Inscription dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 178 - protection: sur la tôle de la fraise à neige et sur les dents de la lame du chasse-neige.

L'autorité cantonale procédera aux essais de ces véhicules à l'immatriculation.